



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 mars 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 12 mars 2024  
Date de publication : 22 mars 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	--	---

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

BERTHAUD Mathieu donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

### **Conseillers absents non représentés**

### **Objet : Rapport annuel 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Rapporteur : Monsieur Jacques PECHINOT

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission se réunit au moins une fois par an pour être informée de l'évolution des services publics externalisés de la collectivité, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est également consultée pour tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée d'une autonomie financière ainsi que pour tout projet de partenariat.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, « le *Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année N-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante.

Conformément aux exigences réglementaires énoncées ci-dessus,  
Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 13 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Dole, tel que présenté en annexe.

SCRUTIN	POUR : 35	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Fait à Dole, le 18 mars 2024.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances

Jean-Baptiste GAGNON

